A Squadra
SAS au capital de 2 euros
Siège social : Route De Corte Vaccaja
20270 Aléria
989 215 876 R.C.S. BASTIA

(Ci-après la « ***Société*** »)

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois juillet,
À dix heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (ci-après l'«**Assemblée Générale**») au siège de la Société, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Marion LEONARDIS, en sa qualité de Présidente de la Société.

Une feuille de présence est mise à disposition par la Présidence de l'Assemblée Générale et signée par les Associés entrant en séance.

Conformément aux dispositions légales, la feuille de présence et le présent procès-verbal sont signés au moyen d'une signature électronique conforme à l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

La Présidence de l'Assemblée Générale déclare que l'Assemblée Générale est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux Associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée Générale et sont tenus à leur disposition au siège social. L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'Assemblée Générale :

Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
Les comptes annuels (bilans et compte de résultat) ;
Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
Les convocations à la présente Assemblée Générale ;
La feuille de présence ;
Les statuts de la Société.

La Présidence de l'Assemblée Générale précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Les comptes annuels de l'exercice ont été adressés dans les délais légaux.

La Présidence de l'Assemblée Générale rappelle à l'Assemblée Générale **l'ordre du jour suivant** :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la Présidence ;
Affectation du résultat de cet exercice ;
Absence de convention réglementée ;
Décisions relatives aux capitaux propres ;

La discussion est ouverte.

Les comptes sont présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant la parole, la Présidence de l'Assemblée Générale ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION N° 1 - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve ces comptes.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Le jour de l'assemblée générale, veuillez faire un choix parmi les trois propositions suivantes :

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte comptable de l'exercice s'élevant à 1 660,45 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice imputée sur le compte report à nouveau : -1 660,45 euros

Le jour de l'assemblée générale, veuillez faire un choix parmi les trois propositions suivantes :

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 3 - RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu de distribution antérieure de dividendes.

Le jour de l'assemblée générale, veuillez faire un choix parmi les trois propositions suivantes :

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 4 - ABSENCE DE CONVENTION RÉGLEMENTÉE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de toute convention de cette nature.

Le jour de l'assemblée générale, veuillez faire un choix parmi les trois propositions suivantes :

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 5 - PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Les comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2025, font apparaître une perte de 1 660,45 euros. Ceci a eu pour effet de diminuer le montant des capitaux propres, qui ressort ainsi à la somme de -1 658,45 euros, soit moins de la moitié du capital social s'élevant à 2 euros.

Compte tenu de cette situation, l'Assemblée Générale doit décider, dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée de la Société.

Le jour de l'assemblée générale, veuillez faire un choix parmi les trois propositions suivantes :

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente.

La Présidence

Madame Marion LEONARDIS

Signé par Marion LEONARDIS
Le 8 juil. 2026

Signed with Universign doc_024 tx_JvvJvJAnbLyX

A Squadra
SAS au capital de 2 euros
Siège social : Route De Corte Vaccaja
20270 Aléria
989 215 876 R.C.S. BASTIA

Bilan comptable
Certifié conforme

La Présidente,
Madame Marion LEONARDIS

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025
Capital souscrit non appelé (I)			
Frais d'établissement (II)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais de développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillage industriels	911	116	796
Autres immobilisations corporelles	782	80	701
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**1 693**	**196**	**1 497**
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements	1 265		1 265
En-cours de production (biens et services)			
Produits finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	451		451
Charges constatées d'avance			
Capital souscrit - appelé, non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments financiers à terme et jetons détenus			
Disponibilités	3 368		3 368
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**5 084**		**5 084**
Frais d'émission des emprunts (V)			
Primes de remboursement des emprunts (VI)			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**6 777**	**196**	**6 581**

Bilan passif

Postes	31/12/2025
Capital (dont versé...)	2
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Écarts de réévaluation	
Écarts d'équivalence	
RÉSERVES	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 660
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**-1 658**
Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	5 855
Instruments financiers à terme	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 196
Dettes fiscales et sociales	188
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)	**8 240**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**6 581**